

Image not found or type unknown



Indemnité d'occupation

Par **MeIIIII**, le **18/02/2021** à **23:40**

Bonjour

Mon frère et ma sœur occupent la maison de mes parents, depuis que ceux-ci sont décédés. Nous étions en indivision, et je suis sortie de l'indivision récemment. Le notaire n'a pas jugé bon de leur demander une indemnité d'occupation à la sortie de l'indivision, quand mon frère et ma sœur ont racheté ma part de la maison. Étant donné que ma part a été rachetée, est-ce trop tard pour leur demander une indemnité d'occupation, qui prendrait fin bien sûr à la date du rachat de ma part de la maison?

Merci de votre réponse